

Demande d'injonction de payer européenne



Article 7, paragraphe 1, du règlement européen (CE) N° 1896/2006 du Parlement européen et du Conseil instituant un procédé européen d'injonction de payer
Formulaire A

Veillez lire les instructions figurant en dernière page : elles vous aideront à remplir le présent formulaire.

Veillez noter en particulier que le présent formulaire doit être rempli dans la langue ou l'une des langues acceptées par la juridiction à saisir. Ce formulaire est disponible dans toutes les langues officielles de l'Union Européenne, ce qui peut vous aider à le remplir dans la langue requise.

Jurisdiction		
Adresse		
Code postal	Ville	Pays

Numéro de l'affaire (à compléter par la juridiction)	
Date de réception par la juridiction	

Parties et leurs représentants					
Codes : 01 Demandeur 02 Défendeur		03 Représentant du demandeur * 04 Représentant du défendeur *		05 Représentant légal du demandeur ** 06 Représentant légal du défendeur **	
Code	Nom, prénom/nom/raison sociale de l'entreprise ou de l'organisation			Code d'identification (le cas échéant)	
	Adresse		Code postal	Ville	Pays
	Téléphone ***		Télécopie ***		Adresse électronique ***
Activité ***		Autres précisions ***			
Code	Nom, prénom/nom/raison sociale de l'entreprise ou de l'organisation			Code d'identification (le cas échéant)	
	Adresse		Code postal	Ville	Pays
	Téléphone ***		Télécopie ***		Adresse électronique ***
Activité ***		Autres précisions ***			
Code	Nom, prénom/nom/raison sociale de l'entreprise ou de l'organisation			Code d'identification (le cas échéant)	
	Adresse		Code postal	Ville	Pays
	Téléphone ***		Télécopie ***		Adresse électronique ***
Activité ***		Autres précisions ***			

Code	Nom, prénom/nom/raison sociale de l'entreprise ou de l'organisation	Code d'identification (le cas échéant)		
Adresse		Code postal	Ville	Pays
Téléphone ***		Télécopie ***	Adresse électronique ***	
Activité ***		Autres précisions ***		
* par ex. avocat ** par ex. Parent, tuteur, administrateur *** facultatif				

3. Fondement de la compétence de la juridiction Codes : 01 domicile du défendeur ou du codéfendeur 02 lieu d'exécution de l'obligation en cause 03 lieu où le fait dommageable s'est produit 04 en cas de litige relatif à l'exploitation d'une succursale, d'une agence ou de tout autre établissement, lieu de leur implantation 05 domicile du trust 06 en cas de litige relatif au paiement de la rémunération réclamé en raison du sauvetage dont a bénéficié une cargaison ou un fret, lieu où se situe la juridiction dans le ressort de laquelle la cargaison ou le fret a été ou aurait pu être saisi 07 en matière d'assurance, domicile du preneur d'assurance, de l'assuré ou du bénéficiaire 08 domicile du consommateur 09 lieu où le travailleur accomplit son travail 10 lieu où se situe l'établissement qui a embauché le travailleur 11 lieu où se situe le bien immeuble 12 choix d'une juridiction arrêté par les parties 13 domicile du créancier d'aliments 14 autre (préciser)		
Code	Précision (uniquement pour le code 14)	

4. Caractère transfrontalier du litige Codes : 01 Belgique 06 Espagne 11 Lettonie 16 Pays-Bas 21 Slovaquie 02 République tchèque 07 France 12 Lituanie 17 Autriche 22 Finlande 03 Allemagne 08 Irlande 13 Luxembourg 18 Pologne 23 Suède 04 Estonie 09 Italie 14 Hongrie 19 Portugal 24 Royaume-Uni 05 Grèce 10 Chypre 15 Malte 20 Slovénie 25 Autre (préciser)				
Domicile ou résidence habituelle du demandeur		Domicile ou résidence habituelle du défendeur		Pays de la juridiction

Coordonnées bancaires (facultatif) Paiement des frais de justice par le demandeur Codes : 01 par virement bancaire 02 par carte de crédit 03 par prélèvement par la juridiction 04 dans le cadre de l'assistance judiciaire 05 autres (préciser)		
Si vous choisissez le code 02 ou 03, veuillez fournir les coordonnées bancaires demandées à l'appendice 1.		
Code	Préciser dans le cas du code 05	

5.2 Paiement par le défendeur du montant fixé Titulaire du compte Nom de la banque (code BIC) ou autre code bancaire pertinent	
Numéro de compte	Numéro de compte bancaire international (IBAN)

EUR	Euro	CYP	Livre chypriote	CZK	Couronne tchèque	EEK	Couronne estonienne	GBP	Livre sterling																																													
HUF	Forint hongrois	LTL	Litas lituanien	LVL	Lats letton	MTL	Lire maltaise	PLN	Zloty polonais																																													
SEK	Couronne suédoise	SIT	Tolar slovène	SKK	Couronne slovaque	Autre (selon le code bancaire international)																																																
6. Principal					Monnaie	Montant total du principal, hors intérêts et frais																																																
<p>La créance porte sur (code 1)</p> <table border="0"> <tr> <td>01 un contrat de vente</td><td>10 un contrat de service - réparation</td><td>18 des créances résultant de la propriété conjointe d'un bien</td></tr> <tr> <td>02 un contrat de location - bien meuble</td><td>11 un contrat de service - courtage</td><td>19 des dommages et intérêts - contrat</td></tr> <tr> <td>03 un contrat de location - bien immeuble</td><td>12 un contrat de service - autre (préciser)</td><td>20 un contrat d'abonnement (journal, magazine)</td></tr> <tr> <td>04 un contrat de location - bail commercial</td><td>13 un contrat de construction</td><td>21 une cotisation</td></tr> <tr> <td>05 un contrat de service - électricité, gaz, eau, téléphone</td><td>14 un contrat d'assurance</td><td>22 un contrat de travail</td></tr> <tr> <td>06 un contrat de service - services médicaux</td><td>15 un prêt</td><td>23 un règlement amiable</td></tr> <tr> <td>07 un contrat de service - transports</td><td>16 une sûreté ou autre garantie</td><td>24 une convention d'aliments</td></tr> <tr> <td>08 un contrat de service - conseil en matière juridique, fiscal, technique</td><td>17 des obligations non contractuelles faisant l'objet d'un accord entre les parties ou d'une reconnaissance de dette (par ex. dommages et intérêts, enrichissement sans cause)</td><td>25 autre (préciser)</td></tr> <tr> <td>09 un contrat de service - hôtel, restaurant</td><td></td><td></td></tr> </table> <p>Circonstances invoquées (code 2)</p> <table border="0"> <tr> <td>30 défaut de paiement</td><td>33 non-livraison de biens ou non-fourniture de services</td><td>35 biens ou services non conformes à la commande</td></tr> <tr> <td>31 paiement insuffisant</td><td>34 livraison de biens défectueux ou de services de mauvaise qualité</td><td>36 autre (préciser)</td></tr> <tr> <td>32 retard de paiement</td><td></td><td></td></tr> </table> <p>Autres informations (code 3)</p> <table border="0"> <tr> <td>40 lieu d'achat</td><td>43 date de livraison</td><td>46 s'il s'agit d'un problème de prêt, objet du prêt: crédit à la consommation</td></tr> <tr> <td>41 lieu de livraison</td><td>44 type de biens ou service concerné</td><td>47 s'il s'agit d'un problème de prêt, objet du prêt: crédit hypothécaire</td></tr> <tr> <td>42 date d'achat</td><td>45 adresse du bien immeuble</td><td>48 autre (préciser)</td></tr> </table>										01 un contrat de vente	10 un contrat de service - réparation	18 des créances résultant de la propriété conjointe d'un bien	02 un contrat de location - bien meuble	11 un contrat de service - courtage	19 des dommages et intérêts - contrat	03 un contrat de location - bien immeuble	12 un contrat de service - autre (préciser)	20 un contrat d'abonnement (journal, magazine)	04 un contrat de location - bail commercial	13 un contrat de construction	21 une cotisation	05 un contrat de service - électricité, gaz, eau, téléphone	14 un contrat d'assurance	22 un contrat de travail	06 un contrat de service - services médicaux	15 un prêt	23 un règlement amiable	07 un contrat de service - transports	16 une sûreté ou autre garantie	24 une convention d'aliments	08 un contrat de service - conseil en matière juridique, fiscal, technique	17 des obligations non contractuelles faisant l'objet d'un accord entre les parties ou d'une reconnaissance de dette (par ex. dommages et intérêts, enrichissement sans cause)	25 autre (préciser)	09 un contrat de service - hôtel, restaurant			30 défaut de paiement	33 non-livraison de biens ou non-fourniture de services	35 biens ou services non conformes à la commande	31 paiement insuffisant	34 livraison de biens défectueux ou de services de mauvaise qualité	36 autre (préciser)	32 retard de paiement			40 lieu d'achat	43 date de livraison	46 s'il s'agit d'un problème de prêt, objet du prêt: crédit à la consommation	41 lieu de livraison	44 type de biens ou service concerné	47 s'il s'agit d'un problème de prêt, objet du prêt: crédit hypothécaire	42 date d'achat	45 adresse du bien immeuble	48 autre (préciser)
01 un contrat de vente	10 un contrat de service - réparation	18 des créances résultant de la propriété conjointe d'un bien																																																				
02 un contrat de location - bien meuble	11 un contrat de service - courtage	19 des dommages et intérêts - contrat																																																				
03 un contrat de location - bien immeuble	12 un contrat de service - autre (préciser)	20 un contrat d'abonnement (journal, magazine)																																																				
04 un contrat de location - bail commercial	13 un contrat de construction	21 une cotisation																																																				
05 un contrat de service - électricité, gaz, eau, téléphone	14 un contrat d'assurance	22 un contrat de travail																																																				
06 un contrat de service - services médicaux	15 un prêt	23 un règlement amiable																																																				
07 un contrat de service - transports	16 une sûreté ou autre garantie	24 une convention d'aliments																																																				
08 un contrat de service - conseil en matière juridique, fiscal, technique	17 des obligations non contractuelles faisant l'objet d'un accord entre les parties ou d'une reconnaissance de dette (par ex. dommages et intérêts, enrichissement sans cause)	25 autre (préciser)																																																				
09 un contrat de service - hôtel, restaurant																																																						
30 défaut de paiement	33 non-livraison de biens ou non-fourniture de services	35 biens ou services non conformes à la commande																																																				
31 paiement insuffisant	34 livraison de biens défectueux ou de services de mauvaise qualité	36 autre (préciser)																																																				
32 retard de paiement																																																						
40 lieu d'achat	43 date de livraison	46 s'il s'agit d'un problème de prêt, objet du prêt: crédit à la consommation																																																				
41 lieu de livraison	44 type de biens ou service concerné	47 s'il s'agit d'un problème de prêt, objet du prêt: crédit hypothécaire																																																				
42 date d'achat	45 adresse du bien immeuble	48 autre (préciser)																																																				
N° d'identification	Code 1	Code 2	Code 3	Explication	Date (ou période)	Montant																																																
N° d'identification	Code 1	Code 2	Code 3	Explication	Date (ou période)	Montant																																																
N° d'identification	Code 1	Code 2	Code 3	Explication	Date (ou période)	Montant																																																
N° d'identification	Code 1	Code 2	Code 3	Explication	Date (ou période)	Montant																																																
La créance a été cédée au demandeur par (le cas échéant):																																																						
Nom, prénom/nom/raison sociale de l'entreprise ou de l'organisation				Code d'identification (le cas échéant)																																																		
Adresse				Code Postal	Ville	Pays																																																
Renseignements complémentaires concernant les créances portant sur des contrats de consommation (le cas échéant)																																																						
La créance a trait à un contrat de consommation		Le défendeur est le consommateur		Le défendeur est domicilié dans l'Etat membre de la juridiction saisie, au sens de l'article 59 du règlement (CE) n°44/2001 du Conseil																																																		
oui non		oui non		oui non																																																		

7. Intérêts						
Codes (veuillez associer un chiffre et une lettre)						
01 taux d'intérêt légal	02 taux d'intérêt contractuel	03 capitalisation des intérêts	04 taux d'intérêt du prêt**	05 montant calculé par le demandeur	06 autre ***	
A annuel	B semestriel	C trimestriel	D mensuel	E autre ***		
Numéro d'identification*	Code	Taux d'intérêt (%)	% au-dessus du taux de base de la BCE	portant sur (montant)	à compter du	jusqu'au
Numéro d'identification*	Code	Taux d'intérêt (%)	% au-dessus du taux de base de la BCE	portant sur (montant)	à compter du	jusqu'au
Numéro d'identification*	Code	Taux d'intérêt (%)	% au-dessus du taux de base de la BCE	portant sur (montant)	à compter du	jusqu'au
Numéro d'identification*	Code	Taux d'intérêt (%)	% au-dessus du taux de base de la BCE	portant sur (montant)	à compter du	jusqu'au
Numéro d'identification *	Préciser dans le cas du code 6 et/ou E					

* Veuillez indiquer le numéro d'identification de la créance en question ** contracté par le demandeur et au moins égal au montant du principal

*** Préciser

8. Pénalités contractuelles (le cas échéant)	
Montant	Préciser

9. Frais (le cas échéant)			
Codes :		01 frais de justice	02 autre (préciser)
Code	Précision (uniquement pour le code 02)	Monnaie	Montant
Code	Précision (uniquement pour le code 02)	Monnaie	Montant
Code	Précision (uniquement pour le code 02)	Monnaie	Montant
Code	Précision (uniquement pour le code 02)	Monnaie	Montant

10. Eléments de preuve disponibles à l'appui de la créance

Codes : 01 preuve documentaire 02 preuve testimoniale 03 preuve émanant d'un expert 04 inspection d'un objet ou d'un site 05 autre (préciser)

Numéro d'identification *	Code	Description de la preuve	Date (jour/mois/année)

* Veuillez indiquer le numéro d'identification de la créance en question

11. Déclarations et informations complémentaires (si nécessaire)

--

Par la présente, je demande à la juridiction d'ordonner au(x) défendeur(s) de payer au(x) demandeur(s) le montant du principal indiqué ci-dessus, majoré des intérêts, des pénalités contractuelles et des frais.

Je déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et sincères.

Je prends acte de ce que toute fausse déclaration est passible de sanctions en vertu du droit de l'Etat membre d'origine.

Fait à	Le (jour/mois/année)	Signature et/ou cachet

Appendice 1 à la demande d'injonction de payer européenne
Coordonnées bancaires aux fins du paiement des frais de justice par le demandeur

Code 02 par carte de crédit

03 par prélèvement par la juridiction sur le compte bancaire du demandeur

	Titulaire du compte	Nom de la banque (code BIC) ou autre code bancaire pertinent/ Société émettrice de la carte de crédit
Numéro de compte/de carte		Numéro de compte bancaire international (IBAN)/date d'expiration et numéro de sécurité de la carte de crédit

Appendice 2 à la demande d'injonction de payer européenne**Opposition au passage à la procédure civile ordinaire**

Numéro de l'affaire (à compléter si le présent appendice n'est pas envoyé à la juridiction avec le formulaire de demande)

Fait à	Le (jour/mois/année)	Signature et, le cas échéant, cachet

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE

Informations importantes

Le présent formulaire doit être rempli dans la langue ou l'une des langues acceptées par la juridiction à saisir. Il est à noter que ce formulaire est disponible dans toutes les langues officielles de l'Union européenne, ce qui peut vous aider à le remplir dans la langue requise.

Si le défendeur forme opposition à votre créance, la procédure se poursuivra devant les juridictions compétentes conformément aux règles de la procédure civile ordinaire. Si vous ne souhaitez pas poursuivre la procédure en pareil cas, vous devez également remplir l'appendice 2 du présent formulaire. Cet appendice doit parvenir à la juridiction avant la délivrance de l'injonction de payer européenne.

Si la demande porte sur une créance à l'encontre d'un consommateur dans le cadre d'un contrat de consommation, elle doit être introduite auprès de la juridiction compétente dans l'État membre où le consommateur est domicilié. Dans les autres cas, la demande doit être introduite auprès la juridiction compétente en vertu des dispositions du règlement (CE) n° 44/2001 du Conseil concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale. Des informations concernant les règles de compétence judiciaire sont disponibles dans l'atlas judiciaire européen

(http://ec.europa.eu/justice_home/judicialatlascivil/html/index.htm).

Veillez signer et dater la dernière page du formulaire et indiquer vos noms et prénoms en lettres majuscules.

Instructions

Au début de chaque section, vous trouverez des codes spécifiques à insérer, selon le cas, dans les cases appropriées.

1. Juridiction Pour le choix de la juridiction, il faut tenir compte du fondement de la compétence de la juridiction.

2. Parties et leurs représentants Veuillez indiquer dans cette rubrique les renseignements concernant l'identité des parties et, le cas échéant, de leurs représentants en utilisant les codes figurant dans le formulaire. Veuillez indiquer dans la case [Code d'identification], s'il y a lieu, le numéro attribué, dans certains États membres, aux avocats aux fins de communication électronique avec la juridiction (voir l'article 7, paragraphe 6, second alinéa du règlement (CE) n° 1896/2006), le numéro d'immatriculation dans le cas des sociétés ou organisations ou tout autre numéro d'identification permettant d'identifier la personne physique. Dans la case [Autres précisions], veuillez indiquer toute autre information permettant d'identifier la personne (par ex. sa date de naissance et le poste qu'elle occupe dans la société concernée). Si le nombre de parties et/ou de représentants est supérieur à quatre, veuillez utiliser la rubrique [11].

3. Fondement de la compétence de la juridiction Veuillez vous reporter aux «Informations importantes» ci-dessus.

4. Caractère transfrontalier de l'affaire Pour pouvoir prétendre à bénéficier de la procédure d'injonction de payer européenne, vous devez indiquer au moins deux États différents dans les cases de cette rubrique.

5. Coordonnées bancaires (facultatif) Dans la rubrique [5.1], vous pouvez indiquer à la juridiction le mode de paiement des frais de justice que vous choisissez. Veuillez noter que tous les modes de paiement figurant dans cette rubrique ne sont pas nécessairement disponibles dans la juridiction que vous saisissez au moyen de cette demande. Il y a lieu de vérifier quels modes de paiement sont acceptés par la juridiction concernée, en prenant contact avec elle ou en consultant le site internet du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (<http://ec.europa.eu/civiljustice>). Si vous optez pour un paiement par carte de crédit ou si vous autorisez la juridiction à prélever les frais sur votre compte bancaire, il y a lieu d'indiquer les informations nécessaires relatives à la carte de crédit ou au compte bancaire dans l'appendice 1 du présent formulaire. Dans la rubrique [5.2], vous pouvez indiquer sous quelle forme vous souhaitez recevoir le paiement du défendeur. Si vous souhaitez être payé par virement bancaire, veuillez indiquer les coordonnées bancaires nécessaires

6. Principal Cette rubrique vise à décrire le principal et les circonstances sur lesquelles il se fonde à l'aide des codes figurant dans le formulaire. Vous devez numéroter les créances de 1 à 4 en leur attribuant un numéro d'identification. Veuillez préciser chaque créance dans la case située après le numéro d'identification, en indiquant les numéros appropriés pour les codes 1, 2 et 3. Si l'espace disponible est insuffisant, veuillez utiliser la rubrique [11]. Dans la case [Date (ou période)], veuillez indiquer, par exemple, la date du contrat ou de l'événement dommageable ou la période de location.

7. Intérêts Si des intérêts sont exigés, il y a lieu de le préciser pour chaque créance indiquée dans la rubrique [6], à l'aide des codes figurant dans le formulaire. Le code doit comporter le chiffre (première rangée de codes) et la lettre (deuxième rangée de codes) correspondants. Par exemple, s'il s'agit d'un taux d'intérêt ayant fait l'objet d'un contrat et dont la périodicité est annuelle, le code est 02A. Si les intérêts sont exigés jusqu'à la décision de la juridiction, la dernière case [jusqu'au] doit rester vierge. Le code 01 est utilisé pour un taux d'intérêt légal. Le code 02 est utilisé pour un taux d'intérêt convenu par les parties. Si vous utilisez le code 03 (capitalisation des intérêts), le montant indiqué doit constituer la base pour le restant de la période à couvrir. La capitalisation des intérêts désigne le cas où les intérêts échus sont ajoutés à la créance principale et pris en compte dans le calcul d'intérêts futurs. Il est à noter que, pour les transactions commerciales visées par la directive 2000/35/CE du 29 juin 2000, le taux d'intérêt légal est le taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération principale de refinancement la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre en question («taux directeur»), majoré d'un minimum de sept points. Pour un État membre qui ne participe pas à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, le taux de référence visé précédemment est le taux directeur équivalent fixé au niveau national (par exemple, par sa banque centrale). Dans les deux cas, le taux directeur en vigueur le premier jour de calendrier du semestre en question s'applique pendant les six mois suivants (voir l'article 3, paragraphe 1, point d), de la directive 2000/35/CE). Le «taux de base de la BCE» est le taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement.

8. Pénalités contractuelles (le cas échéant)

9. Frais (le cas échéant) Si le remboursement des frais est exigé, veuillez en donner une description à l'aide des codes figurant dans le formulaire. La case [précisions] n'est à remplir que pour le code 02, c'est-à-dire lorsque le remboursement de frais autres que les frais de justice est demandé, comme par exemple les honoraires du représentant du demandeur ou les frais exposés avant la procédure en justice. Si vous demandez le remboursement des frais de justice mais que vous n'en connaissez pas le montant exact, vous devez remplir la case [Code] (01), mais vous pouvez laisser la case [Montant] vierge; celle-ci sera remplie par la juridiction.

10. Éléments de preuve disponibles à l'appui de la créance Dans cette rubrique, veuillez préciser les éléments de preuve disponibles à l'appui de chaque créance à l'aide des codes figurant dans le formulaire. Dans la case [Description de la preuve] doivent figurer, par exemple, le titre, le nom, la date et/ou le numéro de référence du document concerné, le montant indiqué sur ce document et/ou le nom du témoin ou de l'expert.

11. Déclarations et informations complémentaires (si nécessaire) Vous pouvez utiliser cette rubrique si vous avez manqué de place dans l'une ou l'autre des rubriques précédentes ou, si nécessaire, pour apporter des informations complémentaires utiles à la juridiction. Par exemple, si la créance concerne plusieurs défendeurs, dont chacun est redevable d'une partie de la créance, veuillez indiquer dans cette rubrique le montant dû par chacun d'eux.

Appendice 1 Si vous choisissez de payer les frais de justice par carte de crédit ou si vous autorisez la juridiction à prélever ces frais sur votre compte bancaire, vous devez indiquer à cet endroit les renseignements relatifs à votre carte de crédit ou à votre compte bancaire. Veuillez noter que tous les modes de paiement figurant dans cette rubrique ne sont pas nécessairement disponibles dans la juridiction que vous saisissez au moyen de cette demande. Veuillez noter que les renseignements figurant dans l'appendice 1 ne seront pas transmis au défendeur.

Appendice 2 Si vous ne souhaitez pas poursuivre la procédure dans le cas où le défendeur formerait opposition à la créance, vous devez en informer la juridiction à cet endroit. Si vous transmettez ces renseignements à la juridiction après avoir envoyé votre formulaire de demande, veuillez indiquer le numéro de l'affaire fourni par la juridiction. Veuillez noter que les renseignements figurant dans l'appendice 2 ne seront pas transmis au défendeur.